

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 août 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4119-2020.

Cause tarifaire 2020-2021 d'Énergir.

***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.) – Planification d'audience.***

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en planification de l'audience d'août-septembre 2020 :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Témoignage de Monsieur Jean Schiettekatte sur notre rapport [SÉ-AQLPA-1 Doc. 1 \(C-SÉ-AQLPA-0013\)](#). Durée prévue : 30 minutes.
- **Contre-interrogatoire d'Énergir (suite à sa planification [B-0157](#))** :
 - 20 minutes au **panel 1** (Président et chef de la direction).
 - 30 minutes au **panel 2** (prévision de la demande, coût de service, nouveau contexte économique). Nous souhaitons que ce panel puisse également traiter des effets du ralentissement économique globalement sur la demande en efficacité énergétique et sur la capacité effective de livrer les programmes PGEE, de même que sur les opportunités que ce contexte offre pour offrir le CASEP d'une manière plus agressive, le tout quant aux enjeux traités aux chapitres 2 et 3 de notre mémoire.
 - 30 minutes au **panel 3** (Approvisionnements et Plan). Nous souhaitons que ce panel puisse également traiter des investissements requis en lien avec ce Plan, tant en raccordements qu'en transmission, quant aux enjeux traités au chapitre 4 de notre mémoire.
 - Aucune au **panel 4** (Tarification).
 - Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Contre-interrogatoire des intervenants** : Au besoin, durée prévue de 5-10 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve, sous réserve d'ajustement après connaissance de la preuve orale.
- **Argumentation** : Durée prévue de 30-40 minutes. Plaidoirie orale accompagnée d'un plan d'argumentation. Nous recommandons un délai entre la clôture de la preuve et le début des argumentations.

- Nous recommandons que les nouveaux documents soient déposés au SDÉ au moins quelques minutes avant leur présentation en audience.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath it.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le SDÉ de la Régie.